

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2017
COMPTE-RENDU

Le 18 juillet 2017, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 juillet 2017, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TOLETTI, Maire

Présents : Daniel TOLETTI, Daniel VUAGNOUX, Christian RAIMBAULT, Catherine BOSC, Michel BERTHET, Agnès GRIVAZ, Annie MOREAU, Sylvaine BOIG, Denis QUIVET, Nathalie RUFFIN, Michel BERTHET

Absents : Josiane COUDURIER (arrivée à 20h30), Hervé BEL (pouvoir à Denis QUIVET), Patrick REY (pouvoir à Daniel TOLETTI), Céline GROS

Secrétaire de séance : Nathalie RUFFIN

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conseillers présents : 12

Conseillers absents : 3

Votants : 14

La séance débute à 20h

Délibération n°D035-2017 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 juin 2017

Délibération n°D036-2017 : MARCHES PUBLICS - MAPA 2016-03 – RENOVATION DES 5 LOGEMENTS - AVENANTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 du Lot n°04 Etanchéité

avec l'entreprise MG Etanchéité lieudit les grandes teppes 74550 Perrignier SIRET 49115295500069

avenant de – 3 155.75€ HT

Le montant initial du lot était de 4 601.02€ HT

Le montant du lot est porté à 1 445.27€ HT soit une diminution de 68.59% du montant du lot soit une diminution de 4.51% du montant total du marché

APPROUVE l'avenant n°3 du Lot n°05 Menuiseries extérieures et intérieures

avec l'entreprise Serge Rémy Sas, petite avenue les glaisins, 8 avenue du pre felin, 74940 Annecy le vieux, SIRET 38263806200010

avenant de 3 766€ HT

Le montant initial du lot était de 37 483.00€ HT

Le montant du lot est porté à 45 104.00€ soit une hausse cumulée de 20.33% du lot, soit une hausse cumulée de 5.63% du montant total du marché

APPROUVE l'avenant n°1 du Lot n°10 Sols souples

avec l'entreprise Sols Confort 120 Avenue de Genève 74200 Thonon-les-Bains SIRET 41140810700034

avenant de 659.95€ HT

Le montant initial du lot était de 10 451.00€ HT

Le montant du lot est porté 11 110.95€ HT à soit une hausse de 6.31% du montant du lot, soit une hausse cumulée de 5.83% du montant total du marché

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants ainsi que tous documents afférents

Délibération n°D037-2017 : MARCHES PUBLICS - MAPA 2017-01 – LOCAUX PROVISOIRES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ATTRIBUE le MAPA 2017-01 à l'entreprise

Algeco SAS
RD 517
BP 15
69881 Meyzieu Cedex
SIRET 68555065900054

Montant du marché :

Location des matériels équipés avec assurance franchise 1000 € / module 4520,00 € HT/mois

Transport de livraison 12 800,00 €

Transport de restitution 12 800,00 € (Montant réactualisable à la restitution)

Travaux de mise en service 20 500,00 €

Travaux de désinstallation 6 000,00 € (Montant réactualisable à la restitution)

TOTAL avec assurance sur 12 mois 106 340 € HT

Options conditionnelles :

- 2 460 € ht 8 lavabos eau froide
- 2 210 € ht 2 TGBT de 125 A chacun plus pontage électrique entre modules
- 1 580 € ht câblage de 8 RJ 45 ramené au local photocopie
- 4 520 € ht avec assurance loyer mensuelle par mois supplémentaire
- 9 400 € ht 100 ml de barrières de sécurité + portail + portillon
- 1 535 € ht 5 tableaux triptyque 200x100 blanc

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous documents afférents

20h30, arrivée de Josiane COUDURIER

Délibération n°D038-2017 : DECISIONS BUDGETAIRES – EMPRUNT POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Pour financer l'extension de l'école, la Commune contracte auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes un emprunt de la somme de 784 060 euros, au taux fixe garanti de 2.13%, échéances annuelles, dont le versement s'effectuera au plus tard le 25/03/2018.

Le remboursement s'effectuera en 25 ans à partir de la date limite du versement

Pendant la période d'amortissement, les intérêts seront calculés sur la base de mois de 30 jours rapporté à une année de 360 jours.

Le rythme d'amortissement du capital est progressif.

La commission d'engagement s'élève à 0.10% du montant emprunté.

ARTICLE 2 : La commune décide que le remboursement du présent emprunt se fera dans le cadre de la procédure du débit d'office sans mandatement préalable

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal approuve les conditions financières et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat dont l'offre de financement est annexée à la présente délibération.

Délibération n°D039-2017 : SUBVENTIONS - PLAN DE FINANCEMENT REPARATION DES MEUBLES DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financements pour la réparation des meubles de l'Eglise

Financier	Montant HT	Taux
Mairie (autofinancement)	7 693.30€	20%
Direction régionale des affaires culturelles	30 773.18€	80%
Total	38 466.48€	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subventions à ce titre auprès de la DRAC, du Conseil Départemental ainsi que tout autre organisme.

Délibération n°D040-2017 : DOMAINE PRIVE DES COMMUNES - TARIFS DE LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE les tarifs suivants pour les logements situés au-dessus de la boulangerie

Logement 1 : Appartement T4 + cave n°2 + 2 places de parking ext 900€/mois

Logement 2 : Appartement T2 + cave n°3 + 2 places de parking extérieures 700€/mois

Logement 3 : Appartement T2 + cave n°5 + 2 places de parking ext. 750€/mois

Logement 4 : Appartement T1 + cave n°1 + 1 place de parking extérieure 450€/mois

Logement 5 : Appartement T3 + jardin + cave n°4 + 2 places de parking ext. 830€/mois

FIXE le tarif suivant pour le logement situé au-dessus de la salle des fêtes

401.30€/mois

Les tarifs sont révisables chaque année selon l'indice du coût de la construction

Délibération n°D041-2017 : DOMAINE PRIVE DES COMMUNES – MANDAT A L'AGENCE SQUARE HABITAT POUR LA GESTION LOCATIVE DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le mandat à Square Habitat, 3660 Route du Fer À Cheval, Viuz en Sallaz, SIRET 49875307800019, pour la gestion du parc de logements communaux, pour une durée de 9 ans jusqu'au 1^{er} septembre 2026.

Charges de gestion 6 % (calcul sur la base d'un loyer mensuel hors charges)

Honoraires de location 6.50% (calcul sur la base d'un loyer annuel hors charges) à chaque entrée de locataire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents

Le conseil se termine à 21h45

A Peillonex le 18 juillet 2017

Le Maire, Daniel TOLETTI

